

Vœu du Conseil municipal de Tournefeuille adressé à Monsieur le Président de Toulouse Métropole

POUR LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans quelques mois, Toulouse Métropole choisira son mode de gestion de l'eau et de l'assainissement. En effet, le contrat eau-assainissement liant la société Veolia et la Ville de Toulouse viendra à échéance au mois de février 2020. Il en sera de même pour la plupart des contrats de délégation de service public ainsi que pour les marchés de prestation des autres communes de la Métropole.

Afin d'anticiper cette échéance, la Métropole a décidé de réaliser une étude comparative *entre les deux modes de gestion envisageables et qui coexistent aujourd'hui sur le territoire* : le système de la régie publique et la délégation de service public à une société privée.

Les résultats d'une première consultation tels qu'ils ont été présentés, semblent augurer d'un choix implicite en faveur d'une délégation de ce service à un opérateur privé, sur la totalité des contrats eau et assainissement des 37 communes de la Métropole, pour une durée de 12 ans.

Nous nous opposons à cette perspective, pour les raisons qui suivent.

L'eau est un bien commun qui, dans un contexte de changement climatique, connaît une raréfaction croissante. Cela pose la question fondamentale de l'accès équitable pour tous à cette ressource. Par ailleurs, la préservation de cette ressource vitale, de sa qualité sanitaire et de l'évolution de son coût nécessitent un réel contrôle citoyen par les élus et les associations d'usagers. De notre point de vue, seule la puissance publique peut pleinement garantir ce contrôle.

Rappelons que ce sont déjà des collectivités locales qui garantissent le volume et la conformité de l'eau délivrée aux usines de traitement.

La gestion de l'eau sur la commune de Tournefeuille est assurée en régie directe. À ce titre, les habitants bénéficient des tarifs les plus bas de la Métropole pour une eau d'excellente qualité.

Le choix entre une gestion publique ou privée de l'eau et de l'assainissement dès à présent ne peut pas se passer d'un débat démocratique. La décision de déléguer la gestion de l'eau à une société privée engagerait les communes de la Métropole pour plusieurs mandats, sans que jamais l'électeur ait pu donner son avis. Une décision prise à la fin de l'année 2018 sans débat public constituerait donc un déni de démocratie.

Nous constatons aujourd'hui, en France et en Europe que de nombreuses agglomérations et métropoles (Paris, Nice, etc.) font le choix de passer à une gestion publique de l'eau, solution qui permet de rendre le meilleur service public au meilleur coût.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Tournefeuille affirme sa volonté de défendre la gestion publique de l'eau et de l'assainissement pour les 37 communes de la Métropole.